

Date de dépôt: 10 octobre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: La course d'école: combien sur le dos des citoyens-contribuables?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007, lors de sa session, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil vient de se déplacer à Bâle en « course d'école ».

Rappelant que les finances cantonales sont dans la « misère profonde », personne ne s'est inquiété de savoir s'il était décent que l'on offre cette sortie à des députés qui, je le rappelle, ont choisi d'être là où ils se trouvent pour travailler dans le sens de l'intérêt public et non pas pour y trouver un intérêt personnel.

Le canton de Vaud s'offusque actuellement, à juste titre, lorsqu'il apprend l'existence d'une petite virée entre copains chez Veyrat, à plus de mille « balles » par personne sur le dos des citoyens-contribuables vaudois, mais ici à Genève, on oublie déjà que le Bureau du Grand Conseil s'est déjà permis ce genre de travers inacceptable. Un citoyen-contribuable vient ainsi de me rappeler certains noms d'élus de couleur rouge-rose-verte - avec un UDC, m'a-t-il aussi précisé avec un petit sourire malicieux - tous des élus genevois, m'a-t-il rappelé, qui nous font souvent la morale, mais qui se sont permis, avant les Vaudois, de se payer la même petite virée à plus de mille « balles » par personne, aux frais du contribuable genevois.

Il m'a aussi été rappelé que les élus ne sont pas là pour profiter des deniers des citoyens-contribuables et qu'ils devraient faire montre d'un peu plus de retenue avant de se voir offrir des « trucs » qui servent par trop souvent à satisfaire leur ego mal placé, « trucs » qu'ils ne se payeraient d'ailleurs sans doute pas eux-mêmes, s'ils avaient à les financer de leurs propres deniers.

Question : A combien se monte le coût exact et complet de la petite virée à Bâle, en d'autres termes, combien les contribuables genevois ont-ils dû payer pour satisfaire, comme vient de me l'affirmer un citoyen-contribuable courroucé, l'ego de certains élus de ce parlement ? Subsidiairement, serait-il possible, annuellement, pour ces deux/trois dernières années, de connaître le coût total exact de toutes les « gâteries » offertes aux élus de ce canton (sorties, repas, voyages, cadeaux, etc.), bien évidemment hors rémunération normale des travaux exécutés dans le cadre de leur(s) fonction(s)/mandat(s) ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01; articles 162A et suivants) une interpellation urgente écrite est une question posée au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat n'est pas en mesure, vu la séparation des pouvoirs, de répondre à cette question qui ne relève pas de sa compétence.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer